



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/CP/2006/L.1  
15 novembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONFÉRENCE DES PARTIES**  
**Douzième session**  
**Nairobi, 6-17 novembre 2006**

**Point 12 a) de l'ordre du jour**  
**Conclusion de la session**  
**Adoption du rapport de la douzième session de la Conférence**

**Projet de rapport de la douzième session de la Conférence des Parties**

Rapporteur: M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana)

**Première partie: Délibérations**

**TABLE DES MATIÈRES**

|   | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. OUVERTURE DE LA SESSION .....  |                    |             |
| (Points 1 et 2 a) de l'ordre du jour)   |                    |             |
| A. Déclaration du Président de la onzième session<br>de la Conférence des Parties ..... |                    |             |
| B. Élection du Président de la douzième session<br>de la Conférence des Parties .....   |                    |             |
| C. Déclaration du Président .....   |                    |             |
| D. Allocutions de bienvenue .....   |                    |             |
| E. Déclaration du Secrétaire exécutif .....   |                    |             |
| F. Autres déclarations.....   |                    |             |
| II. QUESTIONS D'ORGANISATION .....  |                    |             |
| (Point 2 de l'ordre du jour)  |                    |             |
| A. Adoption du règlement intérieur .....  |                    |             |
| B. Adoption de l'ordre du jour .....  |                    |             |
| C. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....                          |                    |             |

**TABLE DES MATIÈRES** (*suite*)

|      | <i>Paragraphes</i>   | <i>Page</i> |
|------|--|-------------|
| D.   | Admission d'organisations en qualité d'observateurs .....  |             |
| E.   | Organisation des travaux, y compris ceux de la session<br>des organes subsidiaires .....   |             |
| F.   | Date et lieu de la treizième session de la Conférence des Parties<br>et calendrier des réunions des organes créés en application<br>de la Convention.....  |             |
| G.   | Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs .....   |             |
| III. | <b>RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS<br/>ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT .....</b><br>(Point 3 de l'ordre du jour)  |             |
| A.   | Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil<br>scientifique et technologique.....   |             |
| B.   | Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.....  |             |
| IV.  | <b>RAPPORT DES MODÉRATEURS DU DIALOGUE POUR<br/>UNE ACTION CONCERTÉE À LONG TERME DESTINÉE<br/>À PERMETTRE DE FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS<br/>CLIMATIQUES PAR UN RENFORCEMENT DE L'APPLICATION<br/>DE LA CONVENTION .....</b><br>(Point 4 de l'ordre du jour) |             |
| V.   | <b>EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION<br/>DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION.....</b><br>(Point 5 de l'ordre du jour)  |             |
| A.   | Mécanisme financier de la Convention .....   |             |
| B.   | Communications nationales.....   |             |
| C.   | Mise au point et transfert de technologies .....   |             |
| D.   | Renforcement des capacités au titre de la Convention .....   |             |
| E.   | Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention ..  |             |
| F.   | [à compléter].....   |             |
| G.   | Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties<br>par les organes subsidiaires .....   |             |
| VI.  | <b>[À COMPLÉTER].....</b>  |             |
| VII. | <b>INFORMATIONS AU SUJET DE L'ANNÉE<br/>DE RÉFÉRENCE DU KAZAKHSTAN .....</b><br>(Point 7 de l'ordre du jour)   |             |

**TABLE DES MATIÈRES** (*suite*)

|   | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| VIII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES<br>ET INSTITUTIONNELLES .....  |                    |             |
| (Point 8 de l'ordre du jour)  |                    |             |
| A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005 .....          |                    |             |
| B. Exécution de l'exercice biennal 2006-2007 .....                          |                    |             |
| C. Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat.....         |                    |             |
| IX. RÉUNION DE HAUT NIVEAU .....  |                    |             |
| (Point 9 de l'ordre du jour)  |                    |             |
| X. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES<br>EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS..... |                    |             |
| (Point 10 de l'ordre du jour)   |                    |             |
| XI. QUESTIONS DIVERSES.....   |                    |             |
| (Point 11 de l'ordre du jour)   |                    |             |
| XII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION .....                             |                    |             |
| (Point 12 de l'ordre du jour)   |                    |             |

Annexes

[à compléter]

DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
À SA DOUZIÈME SESSION

[à compléter]

## I. Ouverture de la session

(Points 1 et 2 a) de l'ordre du jour)

1. La douzième session de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention<sup>1</sup>, a été ouverte dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) (Kenya) le 6 novembre 2006 par M. Enele Sopoaga (Tuvalu), Vice-Président de la onzième session de la Conférence, au nom du Président de la onzième session de la Conférence M<sup>me</sup> Rona Ambrose, Ministre de l'environnement du Canada.

### A. Déclaration du Président de la onzième session de la Conférence des Parties<sup>2</sup>

2. Le Président de la onzième session de la Conférence des Parties a remercié le Gouvernement kényan d'accueillir la Conférence à Nairobi et félicité le nouveau Président pour son élection. La présidence de la Conférence des Parties constituait une gageure tout en offrant des possibilités stimulantes d'engager avec des dirigeants du monde entier des discussions sur les efforts qu'ils déploient pour faire face aux changements climatiques planétaires et leurs conceptions concernant la marche à suivre pour faire avancer le processus.

3. Évoquant les progrès accomplis depuis la précédente Conférence, tenue à Montréal, M<sup>me</sup> Ambrose a souligné que la vingt-quatrième session des organes subsidiaires avait été l'occasion d'engager les premières discussions sur l'avenir de la coopération internationale concernant les changements climatiques. Les deux nouveaux processus mis en route lors de cette session faisaient partie intégrante des délibérations de la Conférence en cours. Se référant aux consultations informelles consacrées à la proposition de la Fédération de Russie de mettre au point des procédures adaptées pour l'approbation des engagements volontaires, elle a jugé encourageant qu'un certain nombre de Parties reconnaissent l'importance de discussions sur cette proposition.

4. M<sup>me</sup> Ambrose a constaté que les changements climatiques étaient vraiment un problème de portée planétaire et que de véritables progrès supposaient que tous les grands pays émetteurs de gaz à effet de serre s'impliquent dans la recherche d'une solution. Toutes les nations devaient œuvrer de concert pour identifier les défis communs et partager leurs idées. La situation particulière de chaque Partie était unique et la définition de solutions communes risquait donc d'être complexe. Toutefois, il était impératif d'aller de l'avant et d'explorer de nouvelles voies. Les Parties allaient pour ce faire devoir se demander ce qui avait fonctionné et ce qui n'avait pas fonctionné s'agissant de faire face aux changements climatiques, et ce qui pouvait être fait pour amplifier les efforts déployés par les États parties et collaborer plus efficacement. La question la plus importante était de trouver une solution efficace authentiquement mondiale à la menace que représentent les changements climatiques.

---

<sup>1</sup> La Conférence des Parties s'est tenue en même temps que la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP). Les délibérations de la COP/MOP figurent dans un rapport distinct. Les éléments communs, tels que les allocutions de bienvenue et les délibérations des réunions communes lors de la réunion de haut niveau figurent dans les rapports des deux organes.

<sup>2</sup> Le Président de la onzième session de la Conférence des Parties s'est trouvé dans l'impossibilité de participer à l'ouverture de la session. Sa déclaration aux représentants a été transmise au moyen d'un message vidéo préenregistré.

## **B. Élection du Président de la douzième session de la Conférence des Parties** (Point 2 a) de l'ordre du jour)

5. À sa 1<sup>re</sup> séance<sup>3</sup>, tenue le 6 novembre, la Conférence des Parties a, sur proposition de la personne assumant la présidence, élu par acclamation Président M. Kivutha Kibwana, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Kenya. La personne assumant la présidence a félicité M. Kibwana de son élection et lui a souhaité un plein succès dans sa conduite des travaux de la Conférence des Parties à sa douzième session.

## **C. Déclaration du Président**

6. Prenant ses fonctions, le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants à la douzième session de la Conférence des Parties et a remercié son prédécesseur du travail accompli sous sa conduite. Faisant référence au rapport Stern sur les conséquences économiques des changements climatiques<sup>4</sup> publié récemment, le Président a dit que faire face aux changements climatiques ne constituait pas seulement un défi fondamental en termes d'environnement et de développement, mais aussi une nécessité économique. Les changements climatiques étaient en train de s'affirmer rapidement comme une des menaces les plus graves pesant sur l'humanité et susceptible de provoquer des bouleversements à grande échelle dans la vie économique et sociale, de compromettre les objectifs de développement de milliards de personnes parmi les plus pauvres du monde et d'hypothéquer les progrès obtenus récemment dans la lutte contre la pauvreté, en particulier sur le continent africain.

7. Abordant les principales questions et les résultats possibles de la douzième session de la Conférence, le Président a fait ressortir cinq grands thèmes. En premier lieu, dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, le Président a noté qu'il était essentiel de passer du stade de l'évaluation et de la planification à celui de la mise en œuvre et de l'action pratique, en particulier avec la mobilisation immédiate de ressources financières suffisantes, prévisibles et durable et un accord sur les modalités concrètes d'un programme de travail quinquennal concernant l'adaptation. En deuxième lieu, il fallait s'attacher à pérenniser la réussite du mécanisme pour un développement propre (MDP) et à faciliter une participation équitable de toutes les Parties, en particulier des pays africains, qui avaient besoin d'améliorer leurs capacités techniques et institutionnelles. En troisième lieu, la mise au point et le transfert de technologies pour faire face aux changements climatiques nécessitaient un nouvel élan afin que les Parties mettent en route des actions concrètes et mobilisent des ressources additionnelles. En quatrième lieu, il était critique de faire fond sur l'élan acquis lors des précédentes sessions et du processus à deux voies lancé à Montréal, qui avait préparé le terrain à une riposte multilatérale aux changements climatiques plus efficace et sans exclusive. En cinquième lieu, le Président a invité les représentants à «élargir l'espace créatif» en étudiant les options envisageables pour un futur régime des changements climatiques propre à donner les moyens à toutes les Parties de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre tout en laissant la place à un développement économique durable.

8. En conclusion, le Président s'est à nouveau félicité du regain d'esprit de solidarité qu'il avait constaté lors des préparatifs de la Conférence et a rappelé aux représentants que la réussite de celle-ci était tributaire de la détermination des dirigeants politiques et d'un attachement sincère à la réalisation de l'objectif ultime de la Convention.

---

<sup>3</sup> Les séances de la Conférence des Parties mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

<sup>4</sup> Voir <<http://www.sternreview.org.uk>>.

#### **D. Allocutions de bienvenue**

9. À l'occasion de l'ouverture de la douzième session de la Conférence des Parties (COP) et de la deuxième session de la Conférence agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP), des allocutions de bienvenue ont été prononcées par le Vice-Président du Kenya, M. Arthur Moody Awori, et la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies, Directrice générale de l'ONUN et Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), M<sup>me</sup> Anna Tibaijuka.

10. Souhaitant à tous les représentants la bienvenue au Kenya et dans la ville de Nairobi, le Vice-Président a dit qu'accueillir la Conférence constituait une réalisation majeure pour le Kenya. Il a adressé ses remerciements aux pays qui avaient apporté un généreux soutien au Gouvernement kényan et rendu ainsi possible la tenue de la Conférence dans le pays, ainsi qu'à l'ONUN et au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'assistance fournie aux fins de l'organisation de cette manifestation.

11. Le Vice-Président a dit que les changements climatiques risquaient de compromettre la subsistance des communautés les plus pauvres du monde. Les pays au sud du Sahara étaient les plus vulnérables en raison de la structure essentiellement agraire de leur économie. Avec plus de 25 % du produit intérieur brut de ces pays imputables à l'agriculture et plus de 70 % de leur population vivant dans les zones rurales, les changements climatiques allaient avoir des répercussions énormes sur leur économie. Réduire la vulnérabilité des personnes les plus menacées par les changements climatiques allait nécessiter un soutien financier extérieur considérable à acheminer selon différentes filières, dont les mécanismes bilatéraux et multilatéraux. Le Vice-Président a souligné que, même si les ressources financières et les transferts de technologies constituaient des éléments clés de la recherche de solutions, la réussite de la lutte contre le changement climatique était largement tributaire de l'aptitude des États parties à formuler une stratégie mondiale efficace qui soit rationnelle et équitable sur le plan environnemental.

12. Le Vice-Président a indiqué que la Convention et son Protocole de Kyoto constituaient des pas en avant importants dans cette direction. Se fondant sur le principe d'une responsabilité commune mais différenciée, il était nécessaire que les principaux émetteurs de gaz à effet de serre s'engagent dans un effort commun à long terme et élaborent une riposte équitable et efficace sur le plan environnemental pour l'après-2012 face aux défis dont sont porteurs les changements climatiques.

13. Intervenant en sa qualité de Directrice générale de l'ONUN, M<sup>me</sup> Tibaijuka a dit que c'était un honneur pour l'Office d'accueillir la première session de la Conférence sur les changements climatiques organisée dans un pays de l'Afrique subsaharienne, ce qui constituait un événement historique. Vu que les plus grands défis environnementaux se dressaient devant les pays en développement, il était particulièrement opportun que le Kenya et l'ONUN accueillent la Conférence. Rappelant que l'ONUN hébergeait deux programmes importants en rapport avec l'environnement naturel et l'environnement humain (le PNUE et ONU-HABITAT, respectivement), M<sup>me</sup> Tibaijuka a insisté sur les liens existant entre les travaux de ces organismes et ceux des Parties à la Convention et à son Protocole de Kyoto. Étant donné que les changements climatiques avaient un impact direct non seulement sur l'environnement mais aussi sur la vie des gens, les travaux des représentants avaient le plus grand intérêt pour ceux du PNUE et d'ONU-HABITAT.

#### **E. Déclaration du Secrétaire exécutif**

14. Félicitant M. Kibwana pour son élection au poste de président, le Secrétaire exécutif a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement kényan pour les efforts spéciaux qu'il avait déployés en vue d'accueillir la Conférence. Il a également remercié l'ONUN et le PNUE pour leur appui logistique et a adressé ses

remerciements à M<sup>me</sup> Ambrose pour la qualité de sa présidence de la onzième session de la Conférence des Parties.

15. Dans sa déclaration, le Secrétaire exécutif a dit que le processus international dans le domaine des changements climatiques concernait l'édification de l'avenir. L'urgence qu'il y avait à faire face au défi que constituaient les changements climatiques était telle qu'il fallait jeter les fondations et construire les murs simultanément. Dans les fondations figuraient des éléments importants tels que le renforcement des capacités, le transfert de technologies vers les pays en développement et l'adaptation aux effets des changements climatiques. Ils étaient déterminants pour la participation des pays en développement à ces processus. Les murs étaient en cours de construction dans le cadre des discussions sur l'avenir du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention (le Dialogue) et du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG). D'importantes initiatives se mettaient aussi en place en dehors du processus de la Convention, en particulier le nouveau cadre de la Banque mondiale pour la mobilisation d'investissements aux fins d'un développement faisant appel à une énergie propre, et le rapport Stern sur les conséquences économiques des changements climatiques.

16. Le Secrétaire exécutif a souligné que beaucoup avait été accompli au cours de l'année écoulée: la première session du Dialogue et la première session de l'AWG; la tenue de deux ateliers régionaux sur l'adaptation, pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Afrique; un foisonnement d'activités au titre du mécanisme pour un développement propre; le lancement de la procédure dite de la Voie 2 au titre du mécanisme d'application conjointe; le lancement du registre international des transactions; le début des travaux du Comité du respect des dispositions; les avancées dans le domaine des transferts de technologies, en particulier la publication du *Manuel de la Convention-cadre sur l'élaboration des projets de transfert de technologies aux fins de financement*. Revenant sur les cinq grands thèmes abordés par le Président dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire exécutif a dit qu'ils constituaient un ensemble très ambitieux d'objectifs mais qu'ils étaient cruciaux pour la réussite des actions visant à édifier l'avenir auquel chacun aspirait. En conclusion, il a cité la devise nationale du Kenya «*Harambee*», c'est-à-dire «Travaillons ensemble», et a appelé tous les représentants à faire avancer le processus et à faire de la réunion la réussite que le monde escomptait.

## F. Autres déclarations

17. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de Nioué, de la Finlande (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres)<sup>5</sup>, du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés), de l'Australie (au nom des membres du Groupe composite), de l'Arabie saoudite et de Tuvalu (au nom de l'Alliance des petits États insulaires).

---

<sup>5</sup> Les pays ci-après se sont associés à cette déclaration et à toutes les déclarations ultérieures faites par la Finlande au nom de la Communauté européenne et de ses États membres: Bulgarie, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie.

## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

18. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, le Président a fait savoir à la Conférence des Parties que le Président de la onzième session de la Conférence avait entrepris des consultations avec les Parties au sujet du projet de règlement intérieur mais qu'aucun consensus ne s'était dégagé.

19. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé que, en attendant de parvenir à un consensus, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Le Président a annoncé qu'il rendrait compte à la Conférence des Parties de tout progrès qui pourrait être réalisé à cet égard.

### B. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

20. Pour l'examen de cette question, à sa 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté supplémentaire (FCCC/CP/2006/1 et Add.1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la onzième session de la Conférence des Parties et en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et par les membres du Bureau de la Conférence des Parties.

21. Après la publication de l'ordre du jour provisoire (FCCC/CP/2006/1), le secrétariat avait reçu du Gouvernement de Tuvalu, agissant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, une demande d'inclusion d'un point additionnel. Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, et en accord avec le Président de la onzième session de la Conférence, ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire supplémentaire (FCCC/CP/2006/1/Add.1) en tant que point liminaire 5 f).

22. Le Président a rappelé que le point 6 de l'ordre du jour provisoire intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats», laissé en suspens à la onzième session, avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué. Le Président de la onzième session de la Conférence des Parties avait consulté les Parties afin de voir avec elles comment ce point pourrait être inscrit à l'ordre du jour mais aucun consensus n'avait pu se dégager sur la question. Le Président a donc proposé d'adopter l'ordre du jour supplémentaire publié sous la cote FCCC/CP/2006/1/Add.1, à l'exception du point 6, qui serait laissé en suspens. Il a indiqué qu'il allait réfléchir aux modalités d'examen de ce point et qu'il ferait rapport à ce sujet à la Conférence des Parties à une séance ultérieure.

23. Des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, du Tuvalu (au nom de l'Alliance des petits États insulaires) et de la Jamaïque au sujet du point 5 f) de l'ordre du jour provisoire annoté supplémentaire «Mesures à prendre pour répondre aux besoins et préoccupations spécifiques des petits États insulaires en développement, conformément au paragraphe 4 et à l'alinéa *a* du paragraphe 8 de l'article 4, ainsi qu'à d'autres articles pertinents de la Convention». Notant qu'il n'y avait pas de consensus en faveur de l'inscription de ce point à l'ordre du jour, le Président a proposé de le laisser en suspens. Il a indiqué qu'il allait tenir des consultations informelles sur ce point et qu'il ferait rapport à ce sujet à la Conférence des Parties à une séance ultérieure.



24. Sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour suivant:
1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation:
    - a) Élection du Président de la douzième session de la Conférence;
    - b) Adoption du règlement intérieur;
    - c) Adoption de l'ordre du jour;
    - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
    - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
    - f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
    - g) Date et lieu de la treizième session de la Conférence des Parties et calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention;
    - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
  3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
    - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
    - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
  4. Rapport des modérateurs du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention.
  5. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:
    - a) Mécanisme financier de la Convention;
    - b) Communications nationales:
      - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
      - ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
    - c) Mise au point et transfert de technologies;
    - d) Renforcement des capacités au titre de la Convention;
    - e) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
      - i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
      - ii) Questions concernant les pays les moins avancés;

- f) *Point en suspens.*
  - g) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
6. *Point en suspens.*
  7. Informations au sujet de l'année de référence du Kazakhstan.
  8. Questions administratives, financières et institutionnelles:
    - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005;
    - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007;
    - c) Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat.
  9. Réunion de haut niveau.
  10. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
  11. Questions diverses.
  12. Conclusion des travaux de la session:
    - a) Adoption du rapport de la onzième session de la Conférence;
    - b) Clôture de la session.

[à compléter]

**C. Élection des membres du Bureau autres que le Président**  
(Point 2 d) de l'ordre du jour)

25. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, le Président a fait savoir à la Conférence des Parties que M. Mark Berman (Canada) avait entrepris des consultations sur cette question à la vingt-quatrième session des organes subsidiaires, qui s'était tenue en mai 2006. Les groupes régionaux n'avaient cependant pas encore tous proposé de candidatures. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de surseoir à l'élection du Bureau en attendant que le processus de désignation de tous les candidats ait été mené à bonne fin. M. Berman a été invité à poursuivre les consultations pendant la session.

[à compléter]

**D. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**  
(Point 2 e) de l'ordre du jour)

26. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, la Conférence des Parties a examiné une note du secrétariat sur la question de l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2006/2), dans laquelle étaient mentionnées une organisation intergouvernementale et 29 organisations non gouvernementales qui avaient demandé le statut d'observateur. En vertu du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et suivant la recommandation du Bureau de la Conférence des Parties, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence des Parties a décidé d'admettre ces organisations en qualité d'observateurs.

27. Soulignant l'importance de la participation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales au processus découlant de la Convention, le Président a salué les organisations qui venaient d'être admises à la douzième session de la Conférence des Parties et les a invitées à participer activement à ses travaux.

### **E. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires**

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

28. Lorsqu'il a présenté cette question à la 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, le Président a appelé l'attention de la Conférence des Parties sur l'ordre du jour provisoire annoté publié sous les cotes FCCC/CP/2006/1 et Add.1. Il a fait observer que les organes subsidiaires se réuniraient dans le but d'élaborer, avant la clôture de leur session le 14 novembre, des projets de décision et de conclusion à l'intention de la Conférence des Parties.

29. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires pour qu'ils les examinent et lui soumettent des projets de décision ou de conclusion appropriés:

#### Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)

- Point 5 a) Mécanisme financier de la Convention
- Point 5 b) i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
- Point 5 b) ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- Point 5 d) Renforcement des capacités au titre de la Convention
- Point 5 e) i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)
- Point 5 e) ii) Questions concernant les pays les moins avancés
- Point 8 a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005
- Point 8 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007
- Point 8 c) Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat

#### Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

- Point 5) c) Mise au point et transfert de technologies
- Point 5 e) i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

30. Il a été rappelé aux représentants que le SBI et le SBSTA se pencheraient sur différents aspects du point 5 e) i). Le SBSTA, conformément au paragraphe 23 de la décision 1/CP.10, examinait les questions relatives au programme quinquennal du SBSTA sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences, de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques. Le SBI pouvait décider de se pencher sur les questions relatives aux réunions d'experts et aux ateliers.

31. Au sujet du point 2 g) de l'ordre du jour «Date et lieu de la treizième session de la Conférence des Parties», le Président a signalé que plusieurs Parties s'étaient déclarées intéressées par la possibilité d'accueillir la treizième session de la Conférence des Parties et la troisième réunion de la COP/MOP,

qui devaient avoir lieu du 3 au 14 décembre 2007. Il a proposé de mener des consultations sur ce point et d'en rendre compte à une séance ultérieure.

32. Appelant l'attention sur le point 4 de l'ordre du jour «Rapport des modérateurs du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention», le Président a fait savoir aux Parties qu'un atelier au titre du Dialogue aurait lieu les 15 et 16 novembre, en parallèle avec la réunion de haut niveau. Il a souligné l'importance que revêtait cet atelier, qui constituait une occasion d'aller de l'avant dans la coopération internationale visant à faire face aux changements climatiques et a annoncé que les modérateurs du Dialogue feraient rapport oralement aux Parties sur cette manifestation lors de la séance plénière du 7 novembre.

33. Concernant le point 9 de l'ordre du jour «Réunion de haut niveau», le Président a rappelé que le SBI avait, à sa vingt-quatrième session, approuvé les dates du 15 au 17 novembre pour la tenue de la réunion de haut niveau. Cette réunion serait convoquée étant entendu qu'il y aurait une liste d'orateurs unique et que chacune des Parties, y compris les Parties à la Convention également Parties au Protocole de Kyoto, ne prendrait la parole qu'une seule fois. Aucune décision ne serait prise lors des séances communes. Le Président, soutenu par le Bureau de la Conférence des Parties, a proposé de limiter à trois minutes la durée des interventions lors de la réunion de haut niveau.

34. La Conférence des Parties a décidé de procéder comme proposé par le Président.

**F. Date et lieu de la treizième session de la Conférence des Parties et calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention**

(Point 2 g) de l'ordre du jour

[à compléter]

**G. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 2 h) de l'ordre du jour

[à compléter]

**III. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent**

(Point 3 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**IV. Rapport des modérateurs du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention**

(Point 4 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**V. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention**

(Point 5 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**VI. [À compléter]****VII. Informations au sujet de l'année de référence du Kazakhstan**

(Point 7 de l'ordre du jour)

35. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, le Président a rappelé que ce point avait été proposé par le Kazakhstan afin de fournir des informations sur son année de référence. Le Kazakhstan a soumis au secrétariat des informations pertinentes, qui ont été affichées sur le site Web de la Convention.

36. À l'invitation du Président, un représentant du Kazakhstan a fait une déclaration au titre de ce point, suivie de déclarations des représentants de cinq Parties, dont un parlant au nom de la Communauté européenne et des ses États membres.

37. Sur proposition du Président, la COP/MOP est convenue que le Président, avec l'assistance de M. Normand Tremblay (Canada), tiendrait des consultations informelles sur cette question.

[à compléter]

**VIII. Questions administratives, financières et institutionnelles**

(Point 8 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**IX. Réunion de haut niveau**

(Point 9 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**X. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs**

(Point 10 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**XI. Questions diverses**

(Point 11 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**XII. Conclusion des travaux de la session**

(Point 12 de l'ordre du jour)

[à compléter]

Annexes

[à compléter]

DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
À SA DOUZIÈME SESSION

[à compléter]

-----